Image not found or type unknown

Divorce par consentement mutuel

Par **elise62**, le **05/05/2015** à **21:36**

bj,j'ai demandée le divorce par consentement mutuel, et après être passe devant le juge des affaires familiales pour une 1 er fois, le soir même mon futur ex mari ma ferme l accès de notre maison alors que j avais un délais de 15 jours pour récupère mes affaires personnels ,et depuis 19 mois je ne possède plus rien de notre vie commune n'y de mes affaires personnelles ,et apres avoir saisie à plusieurs reprise mon avocate pour au moins récupérera quelques affaires pour vivre 'vaisselle ,télévision, meubles)elle me dit qu 'il faut attendre ,hors en attendant moi je dois survivre et mon ex lui profite de tout nos bien immobilier et de tout nos meubles .pourriez vous me dire si cela est normale? et que dois je faire pour au moins pouvoir vivre dignement ,car apres 5 fois lui avoir envoyée le huissier pour récupérer mes affaires perso il ne veut toujours pas me les rendre merci pour votre réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés